

AVIS DE PUBLICITE AUX ASSOCIATIONS

INSTALLATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE L'AGGLOMÉRATION, GRAND ANNECY

Madame Frédérique LARDET, Présidente du Grand Anancy

INFORME

Qu'en application des articles L.123-6, R.123-11, R.123-12 du Code de l'Action Sociale et des Familles, il sera procédé à la nomination par mes soins :

- D'un représentant des **associations de retraités et de personnes âgées** ;
- D'un représentant des **associations de personnes handicapées** ;
- D'un représentant des **associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions**,

Au sein du Conseil d'Administration du CIAS.

Lesdites associations peuvent proposer des personnes susceptibles de les représenter en lui adressant une liste comportant au moins trois personnes sauf impossibilité dûment justifiée.

Les associations ayant le même objet peuvent proposer une liste commune.

Pour être recevables, les candidatures doivent concerner des personnes :

- Menant des actions de prévention, d'animation ou de développement social sur le territoire du Grand Anancy ;
- Habilitées à représenter l'association qui doit avoir son siège dans le département ;
- Qui ne sont pas fournisseurs de biens ou de services au CIAS ;
- Qui ne sont pas membres du Conseil Communautaire.

DELAI IMPERATIF

Les listes des personnes présentées par les associations concernées devront faire parvenir à Madame la Présidente au plus tard le date **17/08/2020**, sous pli recommandé avec accusé de réception ou être remises au secrétariat du **CIAS** du Grand d'Anancy contre accusé de réception au 1^{er} étage 46 avenue des îles 74007 Annecy cedex.

Fait à Annecy, le

21 JUIL. 2020

La Présidente,


Frédérique LARDET